

**CEREMONIE OFFICIELLE DE LANCEMENT DU RESEAU DES
ENTREPRISES ENGAGEES POUR LA LUTTE CONTRE LE
TRAVAIL DES ENFANTS ET LE TRAVAIL FORCE**

Date & heure : [Vendredi 24 juin 2022 à partir de 10h.](#)

Lieu : [Maison de l'Entreprise – Plateau](#)

**DISCOURS
DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EMPLOI
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

Monsieur Jean Marie ACKAH, Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire ;

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique en Côte d'Ivoire ;

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire ;

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Pays-Bas en Côte d'Ivoire ;

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Suisse en Côte d'Ivoire ;

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de l'Union Européenne ;

Monsieur Frédéric LAPEYRE, Directeur Pays du BIT ;

Monsieur Marc VINCENT, Représentant Résident de l'UNICEF ;

Monsieur le Directeur Résident de l'Agence Allemande de Coopération Internationale ;

Monsieur le Directeur Régional du Projet d'Appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée, Expertise France ;

Monsieur le Représentant de l'Organisation Internationale des Employeurs ;

Monsieur le Directeur général du Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao de Côte d'Ivoire (GEPEX) ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des autres Agences du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs ;

Distingués Invités ;

Chers amis de la Presse ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un réel plaisir de présider la cérémonie d'ouverture de cet atelier de présentation du réseau et du plan d'actions des entreprises engagées pour la Lutte contre le Travail des Enfants et le Travail Forcé en Côte d'Ivoire.

Je voudrais, au début de mon intervention, adresser mes salutations et mes sincères remerciements à monsieur **Jean Marie ACKAH**, Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire qui a bien voulu associer mon ministère à cette importante rencontre.

Je voudrais remercier et saluer également la présence à cet atelier des représentants du BIT, de l'UNICEF, de la Coopération Allemande (GIZ) ainsi que celle des représentants des ambassades des Pays-Bas, des Etats Unis d'Amérique, de la Suisse, de la France et de l'Union Européenne.

Par votre présence, je mesure la portée de votre engagement aux côtés du gouvernement pour combattre la traite, l'exploitation et le travail des enfants dans notre pays.

Je voudrais enfin remercier et féliciter les membres du réseau d'entreprises qui s'engagent ainsi à prendre leur part dans la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

- **Mesdames et Messieurs,**
- **Chers participants,**

La lutte contre le travail des enfants représente un levier important d'amélioration de la durabilité de notre économie qui repose, en grande partie, sur l'exportation de matières premières ainsi que sur les chaînes d'approvisionnement agricole.

En effet, la problématique du travail des enfants a longtemps été à la base des menaces persistantes d'embargo sur le cacao ivoirien. Il constitue, en outre, une des causes à l'origine des législations en cours d'adoption par l'Union Européenne sur la durabilité des chaînes d'approvisionnement internationale.

La lutte contre le travail des enfants est, également, un critère d'éligibilité aux programmes d'investissement du Millennium Challenge Corporation (MCC) et une conditionnalité de l'aide au développement dans certains domaines.

Par ailleurs, ces dernières années, la Côte d'Ivoire fait face à l'apparition de nouveaux défis qui pourraient entraver les progrès déjà réalisés. Il s'agit de défis qui résultent de la montée des inquiétudes des pays consommateurs

face aux risques climatiques, politiques, éthiques liés aux activités de production de matières premières qui sont entre autres le bois, l'huile de palme, le soja, le binôme café-cacao ainsi que leurs produits dérivés.

En effet, l'Union Européenne envisage, d'ici la fin de l'année, d'adopter deux législations importantes et contraignantes. La première vise à interdire sur leur marché des produits qui contribuent à la déforestation. La deuxième consiste à rendre obligatoire le devoir de vigilance ou le 'Due Diligence', en matière des droits fondamentaux et particulièrement ceux liés au travail des enfants ainsi qu'au travail décent.

- **Mesdames et Messieurs,**
- **Chers participants,**

Face à ces enjeux, la Côte d'Ivoire entreprend, depuis plusieurs années, des actions importantes pour lutter contre le travail des enfants. En dépit de ces efforts et des progrès enregistrés au fil des années, nous ne sommes pas encore parvenus à son éradication, du fait de la persistance des causes profondes qui le déterminent.

Parmi ces causes profondes, nous pouvons citer la pauvreté, la grande vulnérabilité, le faible accès aux services sociaux de base et à la protection sociale.

Dans la lutte contre les fléaux qui menacent nos intérêts croisés, nous avons une responsabilité collective. En vue de répondre efficacement aux exigences de la durabilité des chaînes d'approvisionnement et de notre économie essentiellement basée sur l'agriculture, nous devons, ensemble, œuvrer au renforcement de la coopération et de la collaboration entre secteur public et secteur privé. Nous devons également nous assurer de la bonne intégration et de l'alignement des projets et des programmes qui sont développés dans un même espace avec les objectifs des stratégies nationales. Nous devons, par ailleurs, éviter la duplication et la dispersion et, travailler au renforcement des mécanismes et des programmes gouvernementaux, gage de leur généralisation et de leur durabilité.

C'est pourquoi, je salue la mise en place du réseau des entreprises qui intègre la vision globale du Gouvernement de faire de la collaboration et de la coopération des moyens efficaces pour réaliser et atteindre les objectifs communs en matière de lutte contre le travail des enfants et de tous les

autres phénomènes connexes tels que le travail forcé. Ce réseau vient renforcer ainsi les cadres de collaboration et d'échanges existant.

- **Mesdames et messieurs,**
- **Chers participants,**

Je nourris l'ardent désir que le réseau d'entreprises engagées pour la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, dont nous procédons au lancement des activités ce jour, renforce davantage le partenariat public – privé, la synergie d'action, une meilleure coordination, la transparence et la redevabilité dans la mise en œuvre des projets et programmes.

J'espère également que cet atelier répondra aux attentes et qu'elle permettra d'enclencher une nouvelle dynamique dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

En souhaitant plein succès à vos travaux, c'est sur cette note d'espoir que je voudrais clore mon propos en réitérant mes remerciements aux organisateurs du présent atelier et en déclarant ouvert l'atelier de présentation du réseau et du plan d'actions des entreprises engagées pour la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

Je vous remercie.